

Séance du 4 juillet 2011

Vu le code général des collectivités territoriales,

L'an deux mille onze, le 4 juillet à vingt heures trente minutes, les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle de la mairie sur convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L2122-7 et L2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient présents : Madame Véronique LAGUERRE, Madame Sylvaine BOUCOURT, Monsieur Nicolas DIETLIN, Madame Nathalie FINANCE, Monsieur Jean-Luc FLAMBARD, Madame Isabelle HARAND, Monsieur Milko PETIT, Madame Laurence PICARD, Madame Chantal RIHAL, Monsieur José ROSATI, Monsieur Alexandre VALLET.

Etait absent (excusé) :

Etait absent :

Le conseil municipal désigne Madame Laurence PICARD comme secrétaire de séance.

1/ Détermination du nombre de poste d'Adjoints au Maire

(15/2011)

Madame le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil municipal. En vertu de l'article L2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal. Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de trois adjoints. Par délibération en date du 14 mars 2008, il avait été créé deux postes d'adjoints au Maire

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide par 11 voix POUR, 0 ABSTENTION, et 0 voix CONTRE, de maintenir le nombre de poste d'adjoint à DEUX.

2/ Vote du taux d'indemnité du ou des Adjoints au Maire

(16/2011)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants ;
Vu les arrêtés municipaux du 5 juillet 2011 portant délégation de fonctions aux adjoints au Maire.

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées aux Adjoints au Maire étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité et avec effet au 5 juillet 2011 de fixer le montant des indemnités, pour l'exercice effectif des fonctions d'Adjoint au Maire, au taux maximal de 6.6 % de l'indice brut 1015.

3/ Election des Adjoints au Maire

(17/2011)

Madame le Maire rappelle que l'élection des adjoints intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que pour celle du Maire. Les adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination et il convient par conséquent de commencer par l'élection du Premier adjoint. Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Il est procédé au déroulement du vote.

Élection du Premier adjoint :

Après dépouillement les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 11

Bulletins blancs ou nuls : 2

Suffrages exprimés : 9

Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

Madame Nathalie FINANCE : 9 Voix

Madame Nathalie FINANCE ayant obtenu la majorité absolue est proclamée Première adjointe au maire.

Élection du Deuxième adjoint :

Après dépouillement les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 11

Bulletins blancs ou nuls : 1

Suffrages exprimés : 10

Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

Monsieur Jean-Luc FLAMBARD : 10 Voix

Monsieur Jean-Luc FLAMBARD ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Deuxième adjoint au maire.

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

4/ Délégués à la Communauté de Communes d'Amfreville la Campagne
--

(18/2011)

Considérant que l'un des délégués titulaires et le délégué suppléant ont porté démission du conseil municipal,

Considérant que des élections municipales complémentaires ont eu lieu le 26 juin dernier,

Considérant qu'il convient de désigner deux délégués titulaires et un délégué suppléant de la commune auprès de la Communauté de Communes d'Amfreville la Campagne.

Considérant que Madame Véronique LAGUERRE, Maire du Bec Thomas et délégué Titulaire reste en fonction

Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection d'un délégué titulaire,

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : 11

A déduire : 0

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 7

A obtenu :

Madame Nathalie FINANCE : 11 voix

Madame Nathalie FINANCE, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamée déléguée titulaire.

Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection du délégué suppléant,

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : 11

A déduire : 0

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 7

A obtenu :

Madame Chantal RIHAL : 11 voix

Madame Chantal RIHAL, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamée déléguée suppléante.

5/ Délégué au Syndicat d'Eau du Roumois et du Plateau du Neubourg (SERPN)	(18/2011)
---	-----------

Considérant que le délégué titulaire a porté démission du conseil municipal,

Considérant que le délégué suppléant ne souhaite prendre les fonctions de délégué titulaire

Considérant qu'il convient de désigner un délégué titulaire au Syndicat d'Eau du Roumois et du Plateau du Neubourg (SERPN)

Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection d'un délégué titulaire,

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : 11

A déduire : 0

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 7

A obtenu :

Madame Véronique LAGUERRE : 11 voix

Madame Véronique LAGUERRE, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamée déléguée titulaire.

6/ Nomination du correspondant défense	(19/2011)
--	-----------

Le ministère de la défense demande que chaque commune soit dotée d'un correspondant défense. Hors il s'avère que la personne nommée pour représenter la commune a démissionné du conseil municipal. Il convient donc de renommer un correspondant défense. Cette personne recevra régulièrement de la documentation sur la défense du territoire et les actions à mettre ou mises en place.

Monsieur Alexandre Vallet souhaite être nommé correspondant défense.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité de nommer Monsieur Alexandre VALLET, Correspondant défense de la commune du Bec Thomas à compter de ce jour.

7/ Questions Diverses

Monsieur Alexandre VALLET demande quand les commissions municipales vont être mises en place. Madame le Maire distribue à chaque conseiller un tableau des éventuelles commissions municipales afin que chaque conseiller puisse réfléchir sur les commissions qu'il souhaite intégrer. Le prochain conseil municipal sera prévu début septembre afin de déterminer ces commissions.

La séance est levée à 21h50